

# **NOTE DE PRESENTATION**

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET D'ETAT 2019

### I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

#### A. Environnement économique international<sup>1</sup>

La préparation de la loi de Finances 2019 intervient dans un contexte marqué par le raffermissement de l'activité économique au niveau international, en raison de la poursuite de la dynamique de croissance enclenchée en 2017 aux Etats Unis, en Europe et en Asie. Toutefois, cette dynamique d'expansion se révèle moins égale et fragile, avec une révision à la baisse des prévisions de croissance pour la zone euro, le Japon et le Royaume Uni par rapport aux prévisions d'avril 2018. Les principales raisons de cette vulnérabilité résident dans les tensions financières et commerciales croissantes ainsi que des facteurs non économiques tels que l'incertitude politique dans le contexte d'élections qui prévaut dans plusieurs pays. La croissance mondiale devrait passer de 3,7% en 2017 à 3,9% en 2018 et en 2019.

De manière globale, l'inflation devrait s'accélérer en raison du rebond des prix du pétrole, d'une augmentation de l'inflation hors alimentation et énergie dans les pays avancés et émergents et d'une légère augmentation des prix des produits de base agricoles due à la diminution de l'offre excédentaire.

En matière de politiques budgétaires, la constitution d'amortisseurs devrait s'inscrire en perspective aussi bien dans les pays émergents et en développement, que dans les pays avancés qui procèdent à des relances budgétaires procycliques. Cependant, des mesures supplémentaires sont nécessaires dans les pays avancés qui disposent d'un espace budgétaire confortable et qui affichent un excédent du solde extérieur, tel que l'Allemagne.

Dans les **pays avancés**, le taux de croissance en 2018 devrait se maintenir au même niveau qu'en 2017 soit 2,4% avant de tomber à 2,2% en 2019. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, devrait y passer de 1,7% en 2017 à environ 2,2% en 2018 et 2019.

**La zone euro** devrait enregistrer un ralentissement de la croissance qui passerait de 2,4% en 2017 à 2% en 2018 et à 1,9% en 2019. L'inflation hors alimentation et énergie a augmenté graduellement dans la zone.

---

<sup>1</sup> Source : FMI, « Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2018 » et « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, avril 2018 ».

**Aux Etats-Unis**, la croissance économique devrait s'affermir à court terme. Le taux de croissance serait de 2,7% en 2019, contre 2,9% en 2018. Le niveau de la production demeurera supérieur à son potentiel et le taux de chômage y connaîtra une baisse substantielle, grâce aux effets combinés d'une relance budgétaire de grande envergure et d'une demande finale robuste. Par ailleurs, l'augmentation des importations du fait de la hausse de la demande intérieure, devrait creuser le déficit des transactions courantes et ainsi aggraver les déséquilibres mondiaux. L'inflation hors alimentation et énergie s'est affermie à cause des tensions croissantes du marché du travail.

Quant aux **pays émergents et en développement**, leur croissance devrait s'accroître, passant de 4,9% en 2018 à 5,1% en 2019 grâce aux résultats économiques solides dans les pays émergents d'Asie. Toutefois, les perspectives varient d'un pays à un autre, en fonction de leur capacité d'adaptation aux phénomènes extérieurs (hausse des prix du pétrole, appréciation du dollar, tensions commerciales, conflits géopolitiques etc.).

Dans ces pays, l'inflation hors alimentation et énergie devrait s'accroître à cause des effets secondaires de la hausse des prix des carburants dans certains cas et de la dépréciation de la monnaie dans d'autres. Elle passera de 4% en 2017 à 4,4% en 2018 et 2019.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance devrait enregistrer une augmentation, portée par la hausse des prix des produits de base. Elle passera de 3,4% en 2018 à 3,8% en 2019.

Au Nigéria, la croissance devrait passer de 2,1% en 2018 à 2,3% en 2019 grâce à l'amélioration des perspectives des prix du pétrole.

En Afrique du Sud, le PIB devrait augmenter de 0,2 point de pourcentage entre 2018 et 2019, passant de 1,5% à 1,7%. Le regain de confiance des chefs d'entreprise, lié aux changements à la tête du pays, devrait se traduire par une augmentation de l'investissement privé et un redressement de l'économie sur le reste de 2018 et en 2019.

**Dans la zone UEMOA**, les perspectives macroéconomiques de juin 2018 projettent un taux de croissance de 6,8% en 2018 et 2019, soit une légère hausse rapport à 2017 (6,6%). Quant au niveau général des prix à la consommation, il devrait augmenter et s'établir à 1,9% en 2018 et 2019.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la croissance et de l'inflation dans les différentes régions.

**Tableau 1** : Croissance et inflation par région.

ZONES	Croissance réelle du PIB (%)			Inflation en %		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Monde	3,7	3,9	3,9	-	-	-
Pays avancés	2,4	2,4	2,2	1,7	2,2	2,2
Pays émergents et en développement	4,7	4,9	5,1	4,0	4,4	4,4
Afrique subsaharienne	2,8	3,4	3,8	11,0	9,5	8,9
UEMOA	6,6	6,8	6,8	0,9	1,6	1,9

**Source** : FMI, perspectives économiques de juin et de juillet 2018.

## **B. Environnement économique national**

Les perspectives macroéconomiques s'annoncent favorables en 2019. Le taux de croissance économique reste robuste en 2019, soit 4,8%, nonobstant un recul de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2018. L'économie malienne fait montre de résilience et le taux de croissance prévisionnel sera soutenu grâce aux investissements publics et aux secteurs agricole et tertiaire. Les prix à la consommation devraient varier de 0,1 point de pourcentage et atteindre 2,1%, ce qui permet de rester dans la norme communautaire de 3% par an, pourvu que la campagne agricole soit favorable.

## **II. CADRAGE ET ORIENTATIONS DU BUDGET 2019**

Les orientations budgétaires en 2019 tiennent compte de ce cadrage macroéconomique et des engagements de l'Etat aux plans interne et externe. Ainsi, les grandes masses du budget sont projetées sur la base des principaux agrégats macroéconomiques.

Par ailleurs, l'année 2019 marque la deuxième année de préparation et d'exécution du budget d'Etat en mode programmes. A l'instar du budget d'Etat de 2018, celui de 2019 met l'accent sur les questions d'efficacité et d'efficience des allocations budgétaires et sur leurs liens avec les objectifs de politiques publiques à l'intérieur des programmes.

### **A. Hypothèses de prévision du budget 2019**

Les prévisions budgétaires de 2019 sont établies sur la base d'une prévision de croissance économique de 4,8% contre 5,1% en 2018.

L'inflation est projetée à 2,1% en 2019 contre 2,0% en 2018.

**Tableau 2** : Hypothèses macroéconomiques du cadrage budgétaire 2018-2021

Hypothèses	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
PIB nominal (En milliards de FCFA)	9 591	10 238	10 950	11 723	10 970
Taux de croissance réel du PIB	5,1%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%
Déflateur du PIB	2,2%	1,8%	2,0%	2,1%	2,0%
Inflation (En fin de période)	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%	2,1%

**Source** : MEF, FMI (revue FEC, juin 2018).

Les hypothèses macroéconomiques indiquées dans le tableau 2 ont été principalement utilisées pour projeter le niveau des recettes fiscales et non fiscales.

## **B. Orientations de la politique budgétaire**

En 2019, la politique budgétaire sera prudente et s'inscrira dans la trajectoire de l'atteinte de l'objectif d'un déficit budgétaire soutenable de 3%, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA.

Au titre des ressources du budget pour l'exercice 2019, la politique fiscale sera fondée sur l'accroissement (i) de la mobilisation des recettes intérieures, à travers, notamment, l'élargissement de l'assiette fiscale, la maîtrise des exonérations et la lutte contre la fraude et (ii) des recettes de porte.

Au titre des dépenses pour l'exercice 2019, la politique budgétaire s'inscrit dans le cadre de la consolidation des acquis du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018 et de la mise en œuvre des grandes lignes de la mission du Chef du Gouvernement, fixée par le Président de la République, se présentant comme suit : (i) la gouvernance et les réformes politiques et institutionnelles, (ii) la promotion d'une croissance inclusive, (iii) le développement du capital humain et de l'inclusion sociale, (iv) l'environnement, le changement climatique et le développement durable, et (v) la diplomatie, la coopération et le partenariat.

Dans ce contexte, le budget 2019 prend en charge :

- l'opérationnalisation des nouvelles régions ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire et celle relative à la Sécurité Intérieure et de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- l'incidence financière des avantages accordés aux salariés suite aux négociations avec les partenaires sociaux ;
- le renforcement des crédits alloués au secteur de l'Agriculture, aux secteurs sociaux et aux dépenses en capital, en vue de stimuler la croissance et la création d'emplois ;
- les transferts budgétaires aux Collectivités Territoriales pour atteindre l'objectif de 30%.

Ces orientations de la politique budgétaire sont conformes avec les engagements pris dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) et les organisations régionales d'intégration économique (UEMOA et CEDEAO). En effet, dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) convenu avec le Fonds Monétaire International, le Gouvernement s'est engagé à :

- mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre ;
- maintenir le solde budgétaire global (dons inclus) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique ;
- maintenir un rythme soutenu de mobilisation des recettes fiscales de 0,5 point du PIB par an.

Aussi, dans le cadre du pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, les objectifs du déficit budgétaire ne doivent pas s'écarter des normes définies par les critères établis à cet effet.

**Tableau 3** : Position du Mali face aux critères de convergence de l'UEMOA

Critères de convergence	Norme UEMOA	2017 Réal	2018 Prév. Initiale	2018 Prév. Révisée	2019 Prév
<b>Critères de premier rang</b>					
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	≥ -3%	-2,9%	-3,3%	-3,3%	-3,0%
Taux d'inflation	≤ 3%	1,1%	1,4%	2,0%	2,1%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤ 70%	35,4%	32,0%	36,6%	37,0%
<b>Critères de second rang</b>					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	31,95%	34,5%	34,4%	37,3%
Taux de pression fiscale	≥ 20%	15,2%	15,9%	15,6%	15,6%
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

La lecture du tableau 3 nous permet d'affirmer que parmi les critères de convergence de l'UEMOA, le Mali respectera trois (03) sur cinq (05) en 2019 à savoir les trois (03) critères de premier rang : (i) le ratio du solde budgétaire global, dons inclus en pourcentage du PIB, (ii) le taux d'inflation et (iii) l'encours de la dette publique rapporté au PIB.

**Tableau 4** : Position du Mali face aux critères de convergence de la CEDEAO

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2017 Réal	2018 Prév. Initiale	2018 Prév. Révisée	2019 Prév
<b>Critères de premier rang</b>					
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 3%	4,5%	4,5%	4,5%	4,7%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	1,1%	1,4%	2,0%	2,1%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤10% des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤10%				
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6				
<b>Critères de second rang</b>					
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0%	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio recettes fiscales /PIB	≥20%	15,2%	15,9%	15,6%	15,6%
Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35%	≤ 35%	31,9%	34,5%	34,4%	37,3%
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/Recettes ≥20% fiscales	≥ 20%	39,2%	42,7%	42,7%	37,5%
Stabilité du taux de change réel *					
Taux d'intérêt réel positif *					
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

\* Non applicable aux pays de l'UEMOA.

Du tableau 4, nous retiendrons que, concernant la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali respectera en 2019, trois (03) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA contre quatre (04) critères en 2018 dont :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en fin de période ;
- deux (02) critères de second rang : (i) la non accumulation des arriérés intérieurs et l'élimination de tous les anciens arriérés, et (ii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.

Il convient de noter que le non respect du critère relatif à la **masse salariale rapportée aux recettes fiscales** au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO s'explique globalement par l'augmentation du taux des cotisations de 12% à 17% à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, dans le cadre de la Loi n°2018-053 du 11 juillet 2018 portant Code des pensions des fonctionnaires, des militaires et des parlementaires.

### **III. DONNEES CHIFFREES DU BUDGET DE L'ETAT**

#### **A. Ressources de l'Etat**

Les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

##### **A.1. Recettes budgétaires**

Les prévisions de recettes budgétaires pour l'exercice 2019 s'élèveront à 2 023,150 milliards de FCFA contre 1 957,625 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 35,025 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 3,35%, imputable à l'accroissement des recettes du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor.

Le détail des prévisions des recettes budgétaires pour 2019 est donné dans le tableau 5.

**Tableau 5** : Détail des prévisions des recettes budgétaires de l'Etat pour 2019.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	%
<b>Budget général</b>	<b>1 834,498</b>	<b>1 896,563</b>	<b>62,065</b>	<b>3,38%</b>
Dons projets et legs	80,972	136,067	55,095	68,04%
Recettes fiscales nettes	1 504,823	1 603,618	98,795	6,57%
Recettes non fiscales	145,231	24,501	-120,730	-83,13%
Dons programmes et legs	33,591	64,782	31,191	92,85%
<i>dont ABS</i>	7,391	8,140	0,749	10,13%
<i>dont ABG</i>	26,200	56,642	30,442	116,19%
Recettes exceptionnelles	18,995	17,839	-1,156	-6,09%
Produits financiers	50,886	49,756	-1,130	-2,22%
<b>Budgets annexes</b>	<b>6,514</b>	<b>7,858</b>	<b>1,344</b>	<b>20,63%</b>
Recettes non fiscales	6,514	7,858	1,344	20,63%
<b>Comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>116,613</b>	<b>118,729</b>	<b>2,116</b>	<b>1,81%</b>
Recettes fiscales	85,735	88,639	2,904	3,39%
Recettes non fiscales	3,429	2,940	-0,489	-14,26%
Transferts reçus d'autres budgets	27,449	27,150	-0,299	-1,09%
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>1 957,625</b>	<b>2 023,150</b>	<b>65,525</b>	<b>3,35%</b>

**Source** : DGB, 2018.

## 1. Présentation des recettes par type de budget

### 1.1. Budget général

Les recettes du budget général s'élèveront à 1 896,563 milliards de FCFA en 2019 contre 1 834,498 milliards de FCFA en 2018, soit une variation à la hausse de 62,065 milliards de FCFA ou un taux de 3,38%, imputable à l'augmentation des recettes fiscales et des dons projets et programmes.

### 1.2. Budgets annexes

Les budgets annexes comprennent : les Entrepôts Maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Togo, en Guinée, au Ghana, en Mauritanie et au Bénin.

Les recettes des budgets annexes sont estimées à 7,858 milliards de FCFA en 2019 contre 6,514 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 1,344 milliard de FCFA ou un taux de progression de 20,63 %. Ce taux de progression s'explique, essentiellement, par la création des Entrepôts Maliens au Bénin.

### 1.3. Comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des Comptes spéciaux du Trésor sont estimées à 118,729 milliards de FCFA en 2019 contre 116,613 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 2,116 milliards de FCFA ou un taux de progression de 1,81%.



Les comptes spéciaux du Trésor sont constitués du :

- Fonds pour l'Aménagement et la Protection des Forêts ;
- Fonds pour l'Aménagement et la Protection de la Faune ;
- Fonds National d'Appui à l'Agriculture ;
- Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique ;
- Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant ;
- Fonds de Remboursement des Crédits de TVA ;
- Fonds National de Développement de la Statistique ;
- Fonds pour le Développement Durable ;
- Programme de Développement des Ressources Minérales ;
- Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière ;
- Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des activités minières.

## **2. Présentation des recettes budgétaires par nature**

### 2.1. Recettes du budget général :

Ventilées par nature, les recettes du budget général sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales, des dons programmes/projets et legs, des recettes exceptionnelles et des produits financiers.

#### 2.1.1. Recettes fiscales nettes<sup>2</sup>

Les recettes fiscales nettes, constituées d'impôts directs et indirects, s'élèveront à 1 603,618 milliards de FCFA en 2019 contre 1 504,823 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit un accroissement de 98,795 milliards de FCFA, ou un taux d'augmentation de 6,57% imputable, essentiellement, à l'augmentation des impôts sur les revenus, des bénéfices et gains en capital et des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services.

#### 2.1.2. Recettes non fiscales

Elles s'élèveront à 24,501 milliards de FCFA pour 2019 contre 145,231 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 120,730 milliards de FCFA ou un taux de diminution de 83,13%, imputable au fait que les ressources issues de la vente et du renouvellement des licences téléphoniques en 2018, ne sont pas reconduites en 2019.

---

<sup>2</sup> Elles correspondent aux recettes brutes desquelles sont déduits les crédits de TVA qui sont inscrits au niveau des Comptes spéciaux du Trésor.

### 2.1.3. Dons programmes / projets et legs

Constitués des dons des institutions internationales et des gouvernements étrangers, ils s'élèveront en 2019 à 200,849 milliards de FCFA contre 114,563 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 86,286 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 75,32 %. Cette augmentation s'explique, essentiellement, par la hausse des appuis projets (BSI financement extérieur) et de l'Appui Budgétaire Général (ABG) en dons.

L'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) passe de 7,391 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2018 à 8,140 milliards de FCFA dans le projet de budget de 2019, soit une augmentation de 749 millions de FCFA ou un taux d'accroissement de 10,13%. Cette augmentation est due, essentiellement, à la conclusion d'une nouvelle entente d'appui budgétaire avec le Canada, en matière de santé sexuelle et de la reproductivité.

Les prévisions d'ABS par Partenaire Technique et Financier pour l'exercice 2019 sont données dans le tableau 6.

**Tableau 6** : Evolution des Appuis budgétaires sectoriels.

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	%
Suisse	4,946	4,707	-0,239	-4,83%
Canada (Santé)	1,576	3,433	1,857	117,83%
Canada (Education)	0,869	0,000	-0,869	-100,00%
<b>Total</b>	<b>7,391</b>	<b>8,140</b>	<b>0,749</b>	<b>10,13%</b>

**Source** : DGB, 2018.

En ce qui concerne l'appui budgétaire général inscrit dans les recettes budgétaires, il est dorénavant constitué de dons exclusivement, les prêts ayant été déclassés des recettes budgétaires vers les ressources de trésorerie.

Pour l'exercice budgétaire 2019, les dons au titre de l'ABG sont estimés à 56,642 milliards de FCFA contre 26,200 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 30,442 milliards de FCFA ou un taux de progression de 116,19%. Cette augmentation s'explique par les annonces faites par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne.

La répartition de l'ABG par Partenaire Technique et financier est donnée dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Evolution des Appuis budgétaires généraux (Dons).**

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	en %
Union Européenne	26,200	33,000	6,800	25,95
Banque Africaine de Développement (BAD)	0,000	7,000	7,000	-
Banque Mondiale	0,000	16,642	16,642	-
<b>TOTAL ABG (Dons)</b>	<b>26,200</b>	<b>56,642</b>	<b>30,442</b>	<b>116,19</b>

**Source : DGB, 2018.**

#### 2.1.4. Recettes exceptionnelles

En 2019, elles seront constituées uniquement des annulations de dettes et s'élèveront à 17,839 milliards de FCFA contre 18,995 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit une baisse de 1,156 milliard de FCFA ou un taux de régression de 6,09%.

#### 2.1.5. Produits financiers

En 2019, ils s'élèveront à 49,756 milliards de FCFA contre 50,886 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2018, soit une baisse de 1,130 milliard de FCFA. Cette diminution s'explique par la baisse des revenus des titres de placements (dividendes).

#### 2.2. Recettes des budgets annexes

Les prévisions de recettes des budgets annexes ont augmenté de 20,63 % par rapport à 2018, atteignant 7,858 milliards de FCFA en 2019 contre 6,514 milliards de FCFA en 2018. Cette augmentation se justifie par l'opérationnalisation des Entrepôts du Mali au Bénin et l'augmentation des prévisions budgétaires d'autres entrepôts du Mali à l'étranger, notamment, ceux situés au Sénégal.

#### 2.3. Recettes des comptes spéciaux du trésor

Concernant les prévisions de recettes des comptes spéciaux du trésor, elles enregistreront une augmentation de 1,81% en 2019, passant de 116,613 milliards de FCFA en 2018 à 118,729 milliards de FCFA en 2019. Cette augmentation est liée à celle des prévisions de ressources du Fonds de remboursement des crédits de TVA.

### **A.2. Ressources de Trésorerie**

Pour 2019, les ressources de trésorerie de l'Etat sont évaluées à 378,305 milliards de FCFA contre 297,437 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 80,868 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 27,19%.

La répartition prévisionnelle des ressources de trésorerie est donnée dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Evolution des ressources de trésorerie.**

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	%
Produits provenant de la cession des actifs	16,178	64,435	48,257	298,29
<i>Aliénations du Domaine mobilier</i>	0,353	0,385	0,032	9,07
<i>Aliénations d'immeubles</i>	9,825	14,050	4,225	43,00
<i>Recettes de Privatisation</i>	6,000	50,000	44,000	733,33
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	256,728	209,909	-46,819	-18,24
<i>Produits des emprunts projets</i>	169,028	183,267	14,239	8,42
<i>Produits des emprunts programmes</i>	87,700	26,642	-61,058	-69,62
Dépôts sur les comptes des correspondants	14,160	94,369	80,209	566,45
Remboursement des prêts et avances	10,371	9,592	-0,779	-7,51
<b>Total ressources de trésorerie</b>	<b>297,437</b>	<b>378,305</b>	<b>80,868</b>	<b>27,19</b>

**Source :** DGB, sur la base des données fournies par la DND, la DGABE, la DGDP et la DNTCP, 2018.

### **1. Produits provenant de la cession d'actifs**

Les produits provenant de la cession d'actifs sont évalués à 64,435 milliards de FCFA en 2019 contre 16,178 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 48,257 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 298,29%. Ces ressources additionnelles proviendront essentiellement des recettes de privatisation, notamment la vente d'une partie des actions de l'Etat dans la SOTELMA pour environ 47,000 milliards de FCFA.

### **2. Produits des emprunts à court, moyen et long termes**

Prévus pour 209,909 milliards de FCFA en 2019 contre 256,728 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, les produits des emprunts à court, moyen et long termes connaîtront une baisse de 46,819 milliards de FCFA en 2019, correspondant à un taux de régression de 18,24%.

Cette baisse s'explique par l'arrivée à terme en décembre 2018 de l'accord de Facilité Elargie de Crédit (FEC) qui lie le Gouvernement du Mali au Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que la réduction de l'Appui budgétaire général de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Mondiale.

Lesdits produits sont constitués des tirages sur les prêts accordés au Gouvernement dans le cadre (i) du financement de projets inscrits au budget spécial d'investissement, financement extérieur et (ii) de l'appui budgétaire général.

Le détail des prêts ABG par Partenaire Technique et Financier est indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 9** : Appuis budgétaires généraux (Prêts).

(Montant en milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	en %
Banque Africaine de Développement (BAD)	17,000	10,000	-7,000	-41,18
Banque Mondiale	20,000	16,642	-3,358	-16,79
Fonds Monétaire International (FMI)	50,700	0,000	-50,700	-100,00
<b>TOTAL ABG (Prêts)</b>	<b>87,700</b>	<b>26,642</b>	<b>-61,058</b>	<b>-69,62</b>

Source : DGB, 2018.**3. Dépôts sur les comptes des correspondants**

Les correspondants du Trésor sont constitués des organismes et des particuliers disposant d'un compte dans les écritures du Trésor. Pour 2019, leurs dépôts sont prévus pour 94,369 milliards de FCFA contre 14,160 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 80,209 milliards de FCFA. Cette augmentation importante de 566,45% s'explique par le projet de dépôt au Trésor des ressources des Etablissements Publics dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de Compte Unique du Trésor.

**4 .Remboursement des prêts et avances**

En 2019, les remboursements de prêts et avances sont évalués à 9,592 milliards de FCFA contre 10,371 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une diminution de 779 millions de FCFA, conformément à l'échéancier de remboursement de la dette rétrocedée.

**A.3. Présentation des ressources de l'Etat par service d'assiette et de recouvrement**

En 2019, les prévisions de ressources par les services d'assiette et de recouvrement s'élèveront à 1 910,961 milliards de FCFA dont 1 742,565 milliards de FCFA de recettes budgétaires (sur un total de 2 023,150 milliards de FCFA) et 168,396 milliards de FCFA de ressources de trésorerie (sur un total de 378,305 milliards de FCFA).

Les prévisions de ressources par service d'assiette et de recouvrement, au titre de l'exercice budgétaire 2019, et leur évolution entre 2018 et 2019 sont données dans le tableau 10.

**Tableau 10 : Répartition des ressources par structure.**

(Montant en milliards de FCFA)

Services	Recettes budgétaires			Ressources de trésorerie			Total des recouvrements	
	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	Ecart (3) = (2) - (1)	LF2018 (4)	PLF 2019 (5)	Ecart (6) = (5) - (4)	LF 2018 (1) + (4)	PLF 2019 (2) + (5)
Direction Générale de la Douane	641,100	689,100	48,000	0,000	0,000	0,000	641,100	<b>689,100</b>
Direction Générale des Impôts	845,602	908,700	63,098	0,000	0,000	0,000	845,602	<b>908,700</b>
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	32,863	35,900	3,037	14,160	94,369	80,209	47,023	<b>130,269</b>
Direction Nationale des Domaines	243,161	108,865	-134,296	10,178	14,435	4,257	253,339	<b>123,300</b>
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	0,000	0,000	0,000	6,000	50,000	44,000	6,000	<b>50,000</b>
Direction Générale de la Dette Publique	0,000	0,000	0,000	10,371	9,592	-0,779	10,371	<b>9,592</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 762,726</b>	<b>1 742,565</b>	<b>-20,161</b>	<b>40,709</b>	<b>168,396</b>	<b>127,687</b>	<b>1 803,435</b>	<b>1 910,961</b>

**Source : DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2018.**

L'évolution des prévisions de recouvrement des ressources, avec et sans TVA, entre 2018 et 2019, est projetée dans le tableau 11.

**Tableau 11 : Evolution des ressources par service avec et sans crédits de TVA.**

(Montants en milliards de FCFA)

SERVICES	Ressources 2018		Ressources 2019		Evolution entre 2018 et 2019	
	Avec TVA	Sans TVA (1)	Avec TVA	Sans TVA (2)	Ecart = (2-1)	Taux
Direction Générale des Douanes	641,100	616,387	689,100	663,224	46,837	7,60%
Direction Générale des Impôts	845,602	808,529	908,700	869,886	61,357	7,59%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	47,023	47,023	130,269	130,269	83,246	177,03%
Direction Nationale des Domaines	253,339	253,339	123,300	123,300	-130,039	-51,33%
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	6,000	6,000	50,000	50,000	44,000	733,33%
Direction Générale de la Dette Publique	10,371	10,371	9,592	9,592	-0,779	-7,51%
<b>TOTAL</b>	<b>1 803,435</b>	<b>1 741,649</b>	<b>1 910,961</b>	<b>1 846,270</b>	<b>104,621</b>	<b>6,01%</b>
<b>Montant TVA</b>	<b>61,786</b>		<b>64,691</b>		<b>2,905</b>	<b>4,70%</b>

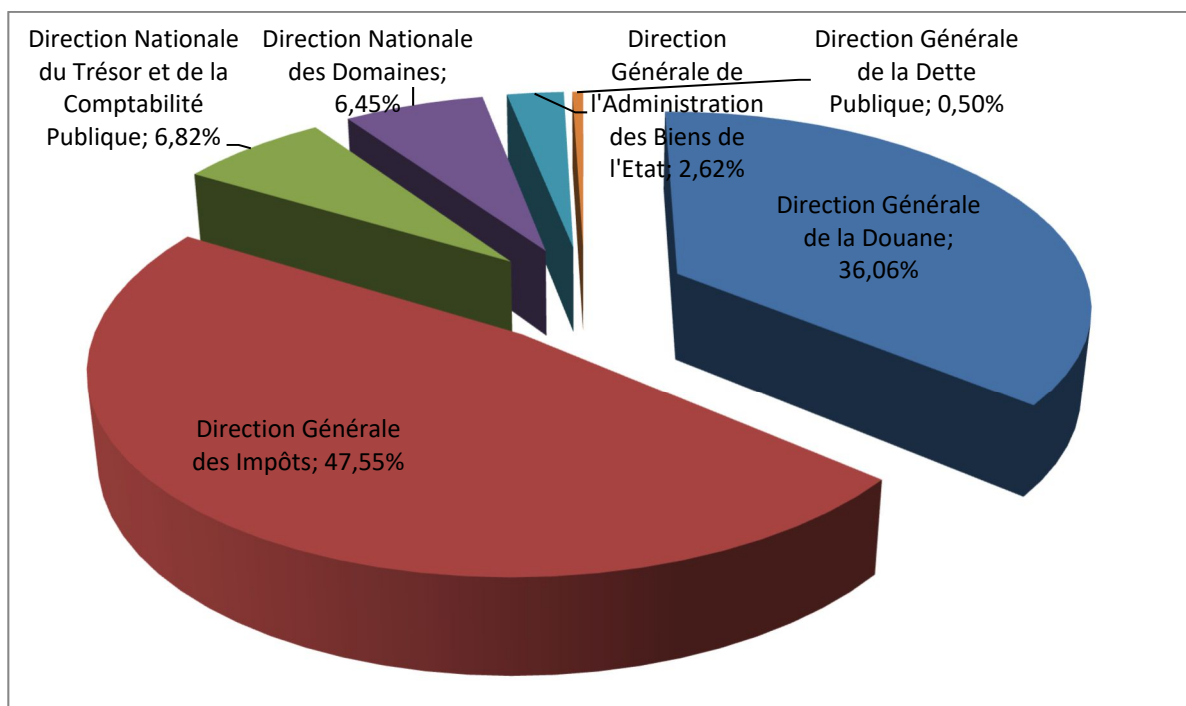
**Source : DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2018.**

La comparaison des prévisions de ressources pour l'exercice 2019 par service d'assiette et de recouvrement à celles du budget d'Etat de 2018, sans TVA, fait ressortir une augmentation de 104,621 milliards de FCFA ou un taux de progression de 6,01%.

Quant aux crédits de TVA, ils passeront de 61,786 milliards de FCFA dans le budget de 2018 à 64,691 milliards de FCFA dans celui de 2019, soit une hausse de 4,70%.

La part relative de chaque service dans les prévisions de recouvrement des ressources est donnée pour 2019 dans le graphique 1.

**Graphique 1 :** Part relative des services d'assiette et de recouvrement dans les prévisions de recouvrement des ressources pour 2019.



**Source :** DGB, sur la base des données fournies par les services d'assiette et de recouvrement, 2018.

L'amélioration des recettes des services d'assiette et de recouvrement pour l'exercice budgétaire 2019 sera sous-tendue par les mesures ci-après :

#### Au titre de la Direction Générale des Impôts

Pour l'atteinte des objectifs de recettes 2019, la DGI entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

- l'optimisation des déclarations mensuelles par un meilleur suivi des indicateurs de gestion ;
- l'intensification des poursuites pour le recouvrement des arriérés ;
- un meilleur suivi des contribuables qui sont à la fois débiteurs et créanciers de l'Etat ;
- une revue des dossiers en contrôle fiscal et/ou à programmer, susceptibles d'être achevés au plus tard le 30 octobre 2019 ;

- une revue de la structure des arriérés d'impôts au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, y compris les droits issus du contrôle fiscal ;
- une recherche accrue des renseignements sur les contribuables ;
- la mise en place progressive d'un système informatique plus performant ;
- l'intensification des contrôles des dossiers importants en termes d'attentes des résultats de la vérification ;
- le suivi plus rapproché des opérations de contrôle pour accroître leur efficacité se poursuivra et une attention particulière sera portée au suivi des contrôles de crédits de TVA ;
- l'intensification des opérations de recensement, particulièrement celles des immeubles passibles de l'impôt sur les revenus fonciers ;
- la mise en œuvre des mesures de communication interne et externe ;
- le suivi de l'exécution du programme de la brigade mixte Impôts-Douanes ;
- la poursuite de la mise en place des mesures de simplification et de clarification de la législation fiscale (relecture du Code Général des Impôts et du Livre des Procédures Fiscales) ;
- l'exécution du programme de formation initiale et continue ;

La mise en œuvre des réformes ainsi que des activités de communication issues du plan stratégique de la DGI et le renforcement des contrôles internes seront de nature à contribuer à la réalisation des objectifs de recettes. La présente mesure est liée :

- à la réalisation des objectifs de croissance projetée ;
- à une stabilité, voire une remontée du prix de vente de l'or ;
- à la résolution des contentieux fiscaux avec certaines sociétés minières ;
- à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions issu du rapport de l'audit sur les exonérations fiscales ;
- au maintien d'un climat social apaisé au sein de la Direction Générale des Impôts.

Quant aux mesures d'accompagnement, il s'agira de :

- poursuivre la réforme et l'extension du système informatique ;
- accompagner la Direction Générale des Impôts pour l'aboutissement et la réussite de la mise en œuvre de ses réformes tant sur le plan organisationnel que fiscal ;
- accompagner constamment les structures de recouvrement ;
- mettre en œuvre une synergie d'actions entre la DGI, la DGD, la DNTCP et la DGCC ;
- poursuivre l'interconnexion du système d'information de la DGI avec les systèmes d'information de la DGMP, de la DNGM et de l'INPS.



#### Au titre de la Direction Générale des Douanes (DGD)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- le renforcement du contrôle interne ;
- le renforcement de l'exploitation des résultats du scanning ;
- le contrôle rigoureux des certificats d'origine ;
- la dynamisation de l'opération « base vie » ;
- la maîtrise des exonérations à travers la mise en œuvre intégrale de la loi n°2017-022 du 12 juin 2017 déterminant le cadre général du régime des exonérations fiscales et douanières ;
- le renforcement du contrôle après dédouanement ;
- l'intensification des efforts de lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière ;
- la poursuite de l'informatisation des structures ;
- la mise en œuvre du nouveau mécanisme de taxation des produits pétroliers ;

#### Au titre de la Direction Nationale des Domaines

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- la maîtrise de l'orpaillage traditionnel ;
- la cessation de l'octroi d'exonérations aux promoteurs immobiliers sur le prix de cession des terrains urbains et ruraux du domaine de l'Etat ;
- le règlement du conflit de compétence entre les services intervenant dans les domaines foncier et minier, notamment en ce qui concerne les recouvrements de la taxe d'extraction et du ramassage des matériaux, des redevances superficielles, ainsi que des droits d'enregistrement sur les locations verbales et la taxe sur la plus-value de cession réalisée sur les titres miniers ;
- l'accroissement de l'information relative aux titres miniers ;
- la cession de terrains relevant du domaine privé immobilier de l'Etat ;
- l'aliénation de biens meubles et immeubles de l'Etat.

#### Au titre de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur :

- le renforcement du dispositif de taxation des jeux de hasard, notamment les « tombolas, grattage, loto sportif » ;
- le renforcement du contrôle des différentes régies et le suivi des postes comptables à l'étranger.

#### Au titre de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE)

Les mesures indiquées pour l'atteinte des objectifs portent sur la réussite des opérations de cession (i) d'une partie des actifs de l'Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques (UMPP) et de la SOTELMA ainsi que (ii) de l'Hôtel Club de Selingué.

## B. Charges de l'Etat

Les charges de l'Etat sont composées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

### B.1. Dépenses budgétaires

Les prévisions de dépenses budgétaires au titre de l'exercice 2019 s'élèveront à 2 410,400 milliards de FCFA contre 2 330,778 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2018, soit une augmentation de 79,622 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'accroissement de 3,42%.

#### B.1.1. Répartition par budget et par nature économique

La répartition des prévisions de dépenses budgétaires par budget et par nature économique est présentée dans le tableau 12.

**Tableau 12** : Répartition des dépenses par budget et par nature économique.

(Montant en milliards de FCFA)

Natures Economiques	LF 2018		PLF 2019		Ecart		Variation	
	AE (1)	CP (2)	AE (3)	CP (4)	AE (3) - (1)	CP (4) - (2)	AE	CP
<b>Budget Général (1)</b>	<b>796,119</b>	<b>2 207,651</b>	<b>798,620</b>	<b>2 283,813</b>	<b>2,501</b>	<b>76,162</b>	<b>0,31%</b>	<b>3,45%</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>		<b>1 295,173</b>		<b>1 357,362</b>		<b>62,189</b>	-	<b>4,80%</b>
Personnel		516,409		595,600		79,191	-	<b>15,33%</b>
<i>dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>		150,506		158,570		8,064	-	5,36%
Acquisitions de biens et services, dont		358,137		358,347		0,210	-	<b>0,06%</b>
<i>Matériel</i>		123,397		121,762		-1,635	-	-1,32%
<i>Communication</i>		45,838		47,319		1,481	-	3,23%
<i>Autres Dépenses</i>		107,627		96,137		-11,490	-	<b>-10,68%</b>
<i>élections</i>		45,000		20,750		-24,250	-	<b>-53,89%</b>
Charges financières		78,337		101,056		22,719	-	<b>29,00%</b>
Transferts et subventions, dont		336,290		294,651		-41,639	-	<b>-12,38%</b>
<i>Bourses</i>		17,796		17,796		0,000	-	0,00%
<i>subvention CMSS</i>		40,000		0,000		-40,000	-	-100,00%
<i>Subvention Intrants</i>		43,000		43,000		0,000	-	0,00%
<i>Subvention EDM-SA</i>		27,000		30,000		3,000	-	11,11%
<i>filet social</i>		4,000		4,000		0,000	-	0,00%
Dépenses en atténuation des recettes		6,000		7,709		1,709	-	<b>28,48%</b>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>796,119</b>	<b>912,478</b>	<b>798,620</b>	<b>926,451</b>	<b>2,501</b>	<b>13,973</b>	<b>0,31%</b>	<b>1,53%</b>
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	796,119	912,478	798,620	926,451	2,501	13,973	0,31%	<b>1,53%</b>
<i>dont filet social</i>	10,000	10,000	10,000	10,000	0,000	0,000	0,00%	0,00%
Dépenses de transferts en capital	0	0	0	0	0	0,000	-	-
<b>Budgets annexes (2)</b>	<b>1,840</b>	<b>6,514</b>	<b>2,560</b>	<b>7,858</b>	<b>0,720</b>	<b>1,344</b>	<b>39,13%</b>	<b>20,63%</b>
<b>Comptes spéciaux du Trésor (3)</b>	<b>51,995</b>	<b>116,613</b>	<b>51,593</b>	<b>118,729</b>	<b>-0,402</b>	<b>2,116</b>	<b>-0,77%</b>	<b>1,81%</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>849,954</b>	<b>2 330,778</b>	<b>852,773</b>	<b>2 410,400</b>	<b>2,819</b>	<b>79,622</b>	<b>0,33%</b>	<b>3,42%</b>

Source : DGB, 2018.

## **1. Présentation des dépenses par type de budget et par nature**

### **1.1 Budget général**

Les dépenses du budget général pour 2019 sont évaluées à 2 283,813 milliards de FCFA dont 1 357,362 milliards de FCFA au titre des dépenses ordinaires et 926,451 milliards de FCFA au titre des dépenses en capital. Elles sont en progression de 3,45% par rapport à celles de 2018.

Dans le budget 2019, les dépenses ordinaires sont inscrites en Crédits de Paiement (CP) tandis que, les dépenses en capital le sont en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP). Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la loi de Finances. Les CP constituent quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'exercice.

#### **1.1.1. Dépenses ordinaires**

Les crédits de paiement des dépenses ordinaires pour 2019 sont évalués à 1 357,362 milliards de FCFA contre 1 295,173 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018, soit une augmentation de 62,189 milliards de FCFA ou un taux de progression de 4,80%. Les dépenses ordinaires se déclinent en dépenses de personnel, d'acquisitions de biens et services, de charges financières, de transferts et subventions et des dépenses en atténuation des recettes.

##### **◆ Personnel :**

Les crédits de paiement des charges salariales du personnel civil et militaire de l'Etat et des fonctionnaires des Collectivités Territoriales sont évalués en 2019 à 595,600 milliards de FCFA contre 516,409 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2018, soit une augmentation de 15,33%. Cette augmentation s'explique globalement par l'augmentation de la part patronale dans le cadre de la Loi n°2018-053 du 11 juillet 2018 portant Code des pensions des fonctionnaires, des militaires et des parlementaires<sup>3</sup>, les recrutements, et les avancements statutaires du personnel civil et militaire.

##### **◆ Acquisitions de biens et services :**

Les crédits de paiement des dépenses de la rubrique « Acquisitions de biens et services » passent de 358,137 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018 à 358,347 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2019, soit une augmentation de 0,06%. Cet accroissement léger est imputable essentiellement à l'opérationnalisation des nouvelles régions administratives et d'autres services publics.

---

<sup>3</sup> Le rehaussement du taux des cotisations de 12% à 17% enregistré au niveau de la rubrique « Personnel » concerne le personnel des administrations centrales et déconcentrés et du personnel des collectivités territoriales émergeant sur le budget d'Etat. Quant au personnel des organismes personnalisés émergeant sur le budget d'Etat, l'incidence financière liée à l'augmentation de leur taux de cotisation est prise en compte dans la rubrique « Transferts et Subventions ».

#### ◆ Charges financières :

Les crédits de paiement des charges financières pour l'exercice 2019 s'élèveront à 101,056 milliards de FCFA contre 78,337 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018, soit une augmentation de 29,00%. Ils servent au paiement des intérêts sur la dette intérieure (65,709 milliards de FCFA) et extérieure (35,347 milliards de FCFA).

#### ◆ Transferts et subventions :

Les crédits de paiement des dépenses de transferts et subventions sont évalués à 294,651 milliards de FCFA en 2019 contre 336,290 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018, soit une diminution de 12,38%. Cette diminution découle de la suppression de la subvention d'équilibre en faveur de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, suite à l'augmentation du taux des cotisations de 12% à 17% dans le cadre de la Loi n°2018-053 du 11 juillet 2018 portant Code des pensions des fonctionnaires, des militaires et des parlementaires.

Malgré cette diminution, la rubrique « Transferts et Subventions » prend en compte la création des sections budgétaires pour des nouveaux organismes personnalisés et les activités préalables à l'opérationnalisation du Régime d'Assistance de Maladie Universelle (RAMU).

#### ◆ Dépenses en atténuation des recettes :

Les crédits de paiement des dépenses en atténuation des recettes passent de 6,000 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018 à 7,709 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2019, soit une augmentation de 28,48% imputable au niveau de paiement des exonérations dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement.

##### 1.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements exécutés par l'Etat et de dépenses de transferts en capital. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat comprennent les dépenses en équipement des administrations publiques, celles liées aux études et recherches, le Budget Spécial d'Investissement (BSI), financement intérieur et extérieur et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS).

En 2019, les autorisations d'engagement pour les dépenses en capital sont évaluées à 798,620 milliards de FCFA contre 796,119 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 0,31%. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 926,451 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 912,478 milliards de FCFA dans celui de 2018, soit une hausse de 1,53%. Dans le détail, ces dépenses se présentent ainsi qu'il suit.

#### ◆ **Equipement - investissement :**

Les autorisations d'engagement pour les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement » se chiffreront à 305,782 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 345,020 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 39,238 milliards de FCFA. En ce qui concerne les crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique, ils s'élèveront à 321,381 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 345,020 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2018, soit une diminution de 23,639 milliards de FCFA. La diminution est liée, essentiellement, au changement de la codification de certaines lignes de dépenses d'investissement en fonctionnement, en vue de se conformer aux exigences du Plan comptable de l'Etat.

Malgré cette diminution, la rubrique « Equipement-investissement » enregistre des augmentations, entre autres, au titre :

- de l'équipement des nouvelles régions et des nouveaux services publics ;
- de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI) ;
- du programme de vaccination du cheptel.

#### ◆ **Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur) :**

Les autorisations d'engagement pour les dépenses du BSI financement intérieur se chiffreront à 403,672 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 280,408 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit une augmentation de 123,264 milliards de FCFA. S'agissant des crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique, ils passent de 316,067 milliards de FCFA dans le budget 2018 à 285,304 milliards de FCFA dans le budget 2019, soit une diminution de 30,763 milliard de FCFA.

Ces inscriptions sont destinées, essentiellement, à la prise en charge des projets routiers, à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires et aux investissements agricoles.

Ci-dessous sont présentés, à titre d'illustration, quelques projets phares du budget d'Etat financés sur ressources intérieures en 2019 :

**Projets saillants dans le BSI intérieur :**

<b>Projets sur BSI financement intérieur</b>	<b>Montant en milliards de FCFA</b>
Construction et Equipement hôpitaux	11,400
Aménagement en 2x2 voies du 3 <sup>ème</sup> pont à la route nationale n°6, construction d'échangeur et réhabilitation de la Section Tour d'Afrique	11,400
Construction de la route Kayes-Kenieba	9,500
Réhabilitation de la route Bamako-Kayes-Kidira	9,500
Construction du 2 <sup>ème</sup> pont Kayes	9,443
Construction de la section Yanfolila-Kalana-frontière Guinée	7,600
Construction de la grande prison de Bamako	6,650
Construction et bitumage de la bretelle Katelé-Kadiolo-Zegoua et Aménagement de 10 Km de voiries	6,313
Construction de la voie ceinture ouest à Koulikoro	5,700
Programme de construction de 50 000 logements sociaux	4,750
Entretien et Aménagement des Infrastructures et vulgarisation Office du Niger	4,750
Contrat Plan Etat Régions	4,180
Construction de l'Hôtel des Finances	3,325
Fonds d'étude et de préparation des projets	3,325

◆ **Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur) :**

En 2019, pour les dépenses du BSI financement extérieur, les Autorisations d'Engagement seront fixées à 81,026 milliards de FCFA contre 163,300 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 82,274 milliards de FCFA.

Quant aux crédits de paiement pour les dépenses de la même rubrique, ils se chiffreront à 319,334 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 250,000 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit une augmentation de 69,334 milliards de FCFA. Cette augmentation est due, essentiellement, à celle du volume des projets d'investissement, notamment au titre des infrastructures routières.

Ci-dessous sont présentés, à titre d'illustration, quelques projets phares du budget d'Etat financés sur ressources extérieures en 2019 :

## Projets saillants dans le BSI extérieur :

<b>Projets sur BSI financement extérieur</b>	<b>Montant en milliards de FCFA</b>
Projet AEP Ville de Bamako par Kabala	36,918
Etude et Aménagement du Barrage de Taoussa	25,600
Construction et Bitumage de la route de Kolondieba-Zantiebouougou -frontière RCI	25,000
Bitumage tronçon Gouma-Coura-Tombouctou	23,247
Projet de Renforcement de la Résilience au sahel	12,000
Aménagement de la traversée de la ville de Sikasso	9,892
Projet de reconstruction et de relance Economique /IDA	9,000
Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel	8,737
Programme de Développement de l'Irrigation	7,800
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI/IDA	7,200
Programme Mali Nord	6,428

### ◆ Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) :

Les autorisations d'engagement pour les dépenses d'ABS se chiffreront à 8,140 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 7,391 milliards de FCFA dans le budget 2018, soit une augmentation de 0,749 milliard de FCFA. Concernant les crédits de paiement au titre de l'ABS, ils sont égaux aux AE pour les exercices 2018 et 2019. Leur augmentation est imputable à la conclusion d'une nouvelle entente d'appui budgétaire avec le Canada dans le domaine de la santé sexuelle et de la reproductivité.

Ci-dessous est présentée dans le tableau 13, la répartition de l'ABS des trois (03) dernières années et les prévisions pour 2019 par programme d'intervention du partenaire :

**Tableau 13 : Répartition des Appuis Budgétaires Sectoriels.**

(Montants en FCFA)

PROGRAMMES	BAILLEURS	2017 Initiale	2017 rectifiée	2018	2019
PISE	Canada	2 500 000 000	3 630 000 000	868 940 000	0
	<b>S/Total</b>	<b>2 500 000 000</b>	<b>3 630 000 000</b>	<b>868 940 000</b>	<b>0</b>
ADER, PAFA, PACUM, PDSU, PPG, PENF, PSEL- Delta et PASEM	Suisse	6 027 185 000	7 011 276 000	4 946 025 000	4 707 200 000
	<b>S/Total</b>	<b>6 027 185 000</b>	<b>7 011 276 000</b>	<b>4 946 025 000</b>	<b>4 707 200 000</b>
PRODESS	Canada	6 412 500 000	6 525 000 000	1 576 400 000	
	<b>S/Total</b>	<b>6 412 500 000</b>	<b>6 525 000 000</b>	<b>1 576 400 000</b>	<b>0</b>
SSR	Canada	0	0	0	3 432 720 000
	<b>S/Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 432 720 000</b>
Report dotation N-1		3 028 084 000	4 241 391 000	0	
	<b>S/Total</b>	<b>3 028 084 000</b>	<b>4 241 391 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 967 769 000</b>	<b>21 407 667 000</b>	<b>7 391 365 000</b>	<b>8 139 920 000</b>

**Source : DGB, 2018.**

◆ **Dépenses de transferts en capital :**

Aucun montant n'est prévu au titre des dépenses de transferts en capital.

1.2 Budgets annexes

Les autorisations d'engagement des budgets annexes se chiffrent à 2,560 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 1,840 milliard de FCFA dans celui de 2018, soit une augmentation de 0,720 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils se chiffrent à 7,858 milliards de FCFA en 2019 contre 6,514 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 1,344 milliard de FCFA.

1.3 Comptes spéciaux du Trésor

Les autorisations d'engagement pour les Comptes spéciaux du Trésor se chiffrent à 51,593 milliards de FCFA dans le budget 2019 contre 51,995 milliards de FCFA dans celui de 2018, soit une diminution de 0,402 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont fixés à 118,729 milliards de FCFA contre 116,613 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 2,116 milliards de FCFA.

**2. Analyse des points saillants du budget**

2.1 Amélioration des conditions de vie des travailleurs

Le budget d'Etat 2019 permettra de consolider et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, entamée notamment dans le budget d'Etat 2018, à travers l'octroi de nouveaux avantages de 10,109 milliards de FCFA dont :

- 3,687 milliards de FCFA pour le corps préfectoral ;
- 0,523 milliard de FCFA pour la police ;
- 5,899 milliards de FCFA au titre de l'amélioration de la grille du statut général de la fonction publique.



## 2.2 Opérationnalisation des nouveaux services publics

La Loi de Finances 2019 prend en compte l'opérationnalisation des nouveaux services publics pour une incidence globale de 13,823 milliards de FCFA, à savoir :

- sept (07) nouvelles Régions administratives (Nioro, Bougouni, Koutiala, Dioïla, Kita, Nara et San) pour 8,849 milliards de FCFA ;
- de nouvelles cantines scolaires pour 2,000 milliards de FCFA ;
- dix (10) nouveaux Centres de formation professionnelle pour 332,500 millions de FCFA ;
- le Cabinet et la Direction des finances et du matériel du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie Publique 457,450 millions de FCFA ;
- l'Institut Zayed des sciences économiques et juridiques de Bamako pour 202 millions de FCFA ;
- l'Agence d'assurance qualité de l'Enseignement supérieur pour 139,400 millions de FCFA ;
- l'Office national des pupilles du Mali pour 472,000 millions de FCFA ;
- le Centre national d'Appui pour la promotion de l'économie solidaire et sociale pour 121,840 millions de FCFA ;
- la Fondation pour la solidarité pour 323,500 millions de FCFA ;
- la Direction générale de la Police scientifique et technique pour 100 millions de FCFA ;
- la Direction nationale de l'économie numérique pour 100 millions de FCFA ;
- le Fonds d'appui à l'industrie cinématographique pour 147,500 millions de FCFA ;
- la Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique pour 95,000 millions de FCFA ;
- l'Observatoire national de l'industrie pour 99,250 millions de FCFA ;
- l'Université de Sikasso pour 247,898 millions de FCFA ;
- la Mission Universitaire de Bandiagara pour 34,848 millions de FCFA ;
- les Agences de Développement Régional de Taoudénit et de Ménaka pour 100 millions de FCFA.

## 2.3 Renforcement de la défense et de la sécurité

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM), le cumul des inscriptions budgétaires en faveur du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de 2015 à 2019 (durée de mise en œuvre de la LOPM) s'élève à 1 332,549 milliards de FCFA tandis que la Loi n°2015-008 du 06 mars 2015 portant Loi d'Orientation et Programmation Militaire projetée sur la même période, un montant de 1 230,564 milliards de FCFA.

Il en ressort l'inscription d'un montant supplémentaire de 101,985 milliards de FCFA sur la période par rapport aux prévisions de la LOPM.

Les crédits budgétaires alloués au Département au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 278,704 milliards de FCFA contre 275,200 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 3,504 milliards de FCFA (1,27%) liée au recrutement de trois mille (3 000) militaires dont mille (1 000) dans le cadre du programme de réintégration des ex-combattants.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Programmation relative à la Sécurité Intérieure (LPSI), les crédits budgétaires alloués au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile passeront de 80,337 milliards de FCFA en 2018 à 90,276 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de l'ordre 9,939 milliards de FCFA et un taux d'accroissement de 12,37%. Cette augmentation permettra de renforcer davantage la sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit notamment : (i) du recrutement de deux mille deux cents (2200) éléments au niveau de la police nationale et de cinq cents (500) au niveau de la protection civile ; (ii) de l'acquisition de matériels de maintien d'ordre ; (iii) de l'opérationnalisation de la Direction Générale de la Police Scientifique.

#### 2.4 Contribution budgétaire à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger

Les inscriptions budgétaires au titre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger s'élèveront en 2019 à 109,841 milliards de FCFA contre 128,402 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 14,46% due, essentiellement, à la baisse de la provision budgétaire pour les élections.

Ces inscriptions sont destinées à la prise en charge des dépenses :

- du Fonds de Développement Durable pour 40,000 milliards de FCFA ;
- relatives aux élections pour 20,750 milliards de FCFA ;
- du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord pour 3,990 milliards de FCFA ;
- des Agences de Développement Régional pour 1,801 milliard de FCFA ;
- liées à la poursuite de l'opérationnalisation des régions de Taoudénit et de Ménaka pour 5,836 milliards de FCFA ;
- relatives à la mise en œuvre des contrat-plans Etat/Région pour 4,180 milliards de FCFA.

A ces montants s'ajoutent l'opérationnalisation des sept (07) nouvelles régions (Nioro, Bougouni, Koutiala, Dioïla, Kita, Nara et San) pour 8,849 milliards de FCFA et une provision de 21,320 milliards de FCFA constituée pour faire face à diverses dépenses, dont la réalisation du projet TAOUSSA pour 1,900 milliard de FCFA.

Les inscriptions cumulées, de 2015 à 2019, au titre de la mise en œuvre de l'Accord s'élèvent globalement à 403,268 milliards de FCFA.

## 2.5 Amélioration de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire

Dans le cadre de la déconcentration budgétaire, les crédits inscrits dans les budgets des Régions s'élèveront à 343,270 milliards de FCFA en 2019 contre 338,033 milliards de FCFA dans celui de 2018, soit une augmentation de 5,237 milliards de FCFA ou un taux d'accroissement de 1,55%. Cette augmentation découle, essentiellement, de l'opérationnalisation de sept (07) nouvelles Régions administratives. Toutefois, en incluant les allocations budgétaires des organismes personnalisés intervenant dans les Régions et les provisions budgétaires destinées à la prise en charge des gaps sur les crédits de personnel dans les régions, les crédits déconcentrés s'élèveront à 395,288 milliards de FCFA.

Au titre de la décentralisation budgétaire, les crédits transférés aux Collectivités territoriales s'élèveront à 347,539 milliards de FCFA dans le budget d'Etat de 2019 contre 326,238 milliards de FCFA dans celui de 2018, soit une augmentation de 21,301 milliards de FCFA ou une progression de 6,53%. Cette progression ramène les crédits transférés aux Collectivités Territoriales à 21,35% des recettes budgétaires en 2019 contre 19,77% en 2018.

Dans le cadre de la stratégie de régionalisation, les crédits déconcentrés et décentralisés y compris les crédits globaux<sup>4</sup> s'élèveront à 497,717 milliards de FCFA, soit 30,57% des recettes budgétaires correspondant ainsi à la cible de 30% prévue dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

## 2.6 Maintien des efforts budgétaires en faveur de l'agriculture et de l'investissement

La réalisation d'investissements dans les secteurs sociaux, de l'Agriculture et des infrastructures demeure une priorité pour le Gouvernement dans le cadre de la consolidation des acquis du CREDD, afin de stimuler la croissance. Le ratio de 15% des dépenses budgétaires allouées au secteur de l'Agriculture a été maintenu.

Le niveau des investissements augmente globalement, passant de 972,313 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018 à 988,312 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2019, soit une augmentation de 15,999 milliards de FCFA. Cependant, le ratio « Dépenses d'investissement/ dépenses récurrentes » enregistre une baisse dans le budget d'Etat 2019, passant de 41,72% des dépenses totales en 2018 à 41,00%. Cette diminution est due, essentiellement, à l'accroissement des charges récurrentes en faveur des nouveaux services publics à opérationnaliser et la fin de certains projets routiers.

---

<sup>4</sup> Les crédits globaux regroupent les crédits inscrits au niveau central qui sont ensuite transférés ou délégués dans les budgets régionaux, sur la base des demandes de notification de crédits.

## 2.7 Constitution d'une Réserve

Dans le cadre de la gestion budgétaire, la constitution de la réserve de gestion introduite en 2017 sera poursuivie au cours de l'exercice budgétaire 2019. Il s'agira de conserver un certain pourcentage des crédits budgétaires, en vue de pallier les effets d'éventuelles dégradations des hypothèses macroéconomiques, ayant servi de base à la prévision des recettes.

Sur la base d'une simulation de rétention de 5% sur les crédits de paiement des dépenses d'acquisition de biens et services, de transferts courants et d'investissements, le montant de cette réserve se chiffrera en 2019 à 10,070 milliards de FCFA contre un montant révisé de 30,683 milliards FCFA en 2018.

### B.1.2. Répartition par type de programmes

La cartographie des programmes entre 2018 et 2019 a été modifiée. Dans le budget d'Etat 2019, cette modification comprend la création de trois (03) nouveaux programmes, la suppression de cinq (05) autres, ainsi que la migration de quatre (04) programmes vers d'autres sections budgétaires, conformément à la configuration du nouveau gouvernement suivant le Décret n° 2018-0712/P-RM du 09 septembre 2018 ; il s'agit :

#### Au titre de la création

- de deux (02) programmes d'administration générale pour le Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Transparence de la Vie Publique et le Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique;
- d'un (01) programme opérationnel dans le budget du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, regroupant les Agences de Développement Régional et l'Agence pour le Développement du Nord du Mali ;

#### Au titre de la suppression

- des programmes d'administration générale (i) de l'ex-Ministère des Droits de l'Homme, (ii) de l'ex-Ministère des Collectivités Territoriales, (iii) de l'ex-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (iv) de l'ex-Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne et (v) de l'ex-Ministère du Développement Industriel.

#### Au titre de la migration

- du programme opérationnel de l'ex-Ministère des Collectivités Territoriales vers le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- des deux (02) programmes opérationnels de l'ex-Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne vers le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne ;

- du programme opérationnel de l'ex-Ministère du Développement Industriel vers le Ministère du Développement Industriel et de la Promotion des Investissements.

A l'issue de cette modification, le budget d'Etat de 2019 s'articulera autour de :

- 145 programmes dont 36 programmes de pilotage, 97 programmes opérationnels, 1 programme des budgets annexes et 11 programmes de comptes spéciaux du trésor (CST);
- 330 actions dont 130 dans les programmes de pilotage, 182 dans les programmes opérationnels, 7 dans le programme des budgets annexes et 11 dans les programmes des comptes spéciaux du trésor ;
- 458 objectifs dont 128 dans les programmes de pilotage, 310 dans les programmes opérationnels, 2 dans le programme des budgets annexes et 18 dans les programmes des comptes spéciaux du trésor ;
- 1 108 indicateurs dont 275 dans les programmes de pilotage, 775 dans les programmes opérationnels, 14 dans le programme des budgets annexes et 44 dans les programmes des comptes spéciaux du trésor.

La répartition des dépenses budgétaires par type de programme est consignée dans le tableau 14.

**Tableau 14 : Répartition des dépenses par type de programme.**

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	LF 2018		PLF 2019				Ecart			
	AE (1)	CP (2)	Nombre				AE (3)	CP (4)	AE (3) - (1)	CP (4) - (2)
			Prog	Actions	Objectifs	Indicateurs				
<b>Programmes de Pilotage (1)</b>	<b>210,291</b>	<b>602,724</b>	<b>36</b>	<b>130</b>	<b>128</b>	<b>275</b>	<b>154,025</b>	<b>587,053</b>	<b>-56,266</b>	<b>-15,671</b>
Personnel		170,767						171,292		0,525
Biens et services		129,473						142,196		12,723
Transferts et subventions		74,793						78,096		3,303
Investissement	210,291	227,691					154,025	195,469	-56,266	-32,222
<b>Programmes opérationnels (2)</b>	<b>438,084</b>	<b>1 185,656</b>	<b>97</b>	<b>182</b>	<b>310</b>	<b>775</b>	<b>416,702</b>	<b>1 174,694</b>	<b>-21,382</b>	<b>-10,962</b>
Personnel		293,539						303,281		9,742
Biens et services		102,748						107,761		5,013
Transferts et subventions		206,826						161,045		-45,781
Investissement	438,084	582,543					416,702	602,607	-21,382	20,064
<b>Programmes des Budgets annexes (3)</b>	<b>1,840</b>	<b>6,514</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>2,560</b>	<b>7,858</b>	<b>0,720</b>	<b>1,344</b>
Personnel		1,959						2,004		0,045
Biens et services		2,127						2,471		0,344
Transferts et subventions		0,588						0,823		0,235
Investissement	1,840	1,840					2,560	2,560	0,720	0,720
<b>Programmes des CST (4)</b>	<b>51,995</b>	<b>116,613</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>44</b>	<b>51,593</b>	<b>118,729</b>	<b>-0,402</b>	<b>2,116</b>
Personnel		0,470						0,430		-0,040
Biens et services		63,240						66,098		2,858
Transferts et subventions		0,908						0,608		-0,300
Investissement	51,995	51,995					51,593	51,593	-0,402	-0,402
<b>Dotations (5)</b>	<b>147,744</b>	<b>419,271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227,893</b>	<b>522,066</b>	<b>80,149</b>	<b>102,795</b>
Personnel		52,103						121,027		68,924
Biens et services		204,253						209,445		5,192
Transferts et subventions		54,671						55,510		0,839
Investissement	147,744	108,244					227,893	136,084	80,149	27,840
<b>TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5)</b>	<b>849,954</b>	<b>2 330,778</b>	<b>145</b>	<b>330</b>	<b>458</b>	<b>1 108</b>	<b>852,773</b>	<b>2 410,400</b>	<b>2,819</b>	<b>79,622</b>

Source : DGB, 2018.

### 3.1 Programmes de pilotage

En 2019, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes de pilotage s'élèveront à 154,025 milliards de FCFA contre 210,291 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 56,266 milliards de FCFA. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 587,053 milliards de FCFA en 2019 contre 602,724 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 15,671 milliards de FCFA.

Les programmes d'administration générale sont des programmes qui permettent d'assurer la coordination des actions menées par les programmes opérationnels et la gestion des ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition.

### 3.2 Programmes opérationnels

En 2019, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes opérationnels s'élèveront à 416,702 milliards de FCFA contre 438,084 milliards de FCFA en 2018, correspondant à une diminution de 21,382 milliards de FCFA. Quant à leurs crédits de paiement, ils sont évalués à 1 174,694 milliards de FCFA contre 1 185,656 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 10,962 milliards de FCFA. Les programmes opérationnels sont des programmes regroupant des actions et des activités dont la mise en œuvre concourt directement à l'atteinte des objectifs des Départements ministériels, Institutions et assimilées.

### 3.3 Programme des budgets annexes

En 2019, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour le programme des budgets annexes s'élèveront à 2,560 milliards de FCFA contre 1,840 milliard de FCFA en 2018, soit une augmentation de 0,720 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 7,858 milliards de FCFA en 2019 contre 6,514 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 1,344 milliard de FCFA.

### 3.4 Programmes des comptes spéciaux du Trésor

En 2019, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les programmes des comptes spéciaux du trésor s'élèveront à 51,593 milliards de FCFA contre 51,995 milliards de FCFA en 2018, soit une diminution de 0,402 milliard de FCFA. Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 118,729 milliards de FCFA en 2019 contre 116,613 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 2,116 milliards de FCFA.

### 3.5 Dotations

En 2019, les Autorisations d'Engagement de dépenses pour les dotations s'élèveront à 227,893 milliards de FCFA contre 147,744 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 80,149 milliards de FCFA.

Quant aux crédits de paiement, ils sont évalués à 522,066 milliards de FCFA en 2019 contre 419,271 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2018, soit une hausse de 102,795 milliards de FCFA.

A titre de rappel, les crédits budgétaires non repartis en programmes sont ventilés en dotation. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir les dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politiques publiques ou des critères de performance. Il convient de souligner qu'il y a trois (03) sections budgétaires qui sont érigées en dotations, à savoir : l'Assemblée Nationale, les Charges communes et la Direction Générale de la Sécurité d'Etat.

### **3. Présentation des dépenses par fonction**

**Tableau 15** : Classification fonctionnelle des dépenses.

(Montant en milliers de FCFA)

FONCTION	LF 2018		PLF 2019	
	En Montant	Poids en %	En Montant	Poids en %
Services généraux des administrations publiques	551 876 052	23,68	584 905 703	24,27
Défense	272 337 615	11,68	277 896 817	11,53
Ordre et sécurité publics	130 514 982	5,60	145 037 170	6,02
Affaires économiques	668 746 629	28,69	633 293 326	26,27
<i>dont Agriculture</i>	349 849 918	15,01	361 801 004	15,01
Protection de l'environnement	8 968 795	0,38	53 387 163	2,21
Logement et équipements collectifs	55 362 695	2,38	83 816 500	3,48
Santé	124 489 595	5,34	122 843 149	5,10
Loisirs, culture et culte	22 159 547	0,95	20 760 094	0,86
Enseignement	396 423 978	17,01	375 072 034	15,56
Protection sociale	99 899 050	4,29	113 387 799	4,70
<b>TOTAL</b>	<b>2 330 778 938</b>	<b>100,00</b>	<b>2 410 399 755</b>	<b>100,00</b>

**Source** : DGB, 2018.

#### **B.2. Charges de trésorerie**

Pour l'exercice 2019, les charges de trésorerie de l'Etat sont évaluées à 348,798 milliards de FCFA contre 345,161 milliards de FCFA dans la loi de Finances de 2018, soit une augmentation de 3,637 milliards de FCFA, liée à la hausse prévisionnelle des retraits sur les comptes des correspondants.

La répartition des prévisions de charges de trésorerie est donnée dans le tableau 16.



**Tableau 16** : Evolution des charges de trésorerie.

(Montant en milliards de FCFA)

LIBELLES	LF 2018 (1)	PLF 2019 (2)	ECARTS (3) = (2) - (1)	
			Montants	Variation
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes	331,001	254,429	-76,572	-23,13%
<i>Principal dette intérieure</i>	224,169	142,372	-81,797	-36,49%
<i>Principal dette extérieure</i>	106,832	112,057	5,225	4,89%
Retraits sur les comptes des correspondants	14,160	94,369	80,209	566,45%
prêts et avances	0,000	0,000	0,000	-
<b>TOTAL CHARGES DE TRESORERIE</b>	<b>345,161</b>	<b>348,798</b>	<b>3,637</b>	<b>1,05%</b>

**Source** : DGB, sur la base des données fournies par la DGDG et la DNTCP, 2018.**B.2.1. Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes**

En 2019, les charges au titre du remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes sont prévues pour 254,429 milliards de FCFA contre 331,001 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2018, soit une baisse de 76,572 milliards de FCFA ou un taux de régression de 23,13%.

Lesdites charges concernent le remboursement du principal de la dette intérieure pour 142,372 milliards de FCFA et de celui de la dette extérieure pour 112,057 milliards de FCFA.

**B.2.2. Retraits sur les comptes des correspondants**

En 2019, les retraits sur les comptes des correspondants sont prévus pour 94,369 milliards de FCFA contre 14,160 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 80,209 milliards de FCFA. Cette augmentation importante de 566,45% s'explique par la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor à travers le dépôt au Trésor des ressources des Etablissements Publics.

**B.2.3. Prêts et avances**

Aucun montant n'est prévu au titre des prêts et avances en 2019.

**C. Déficit budgétaire et moyen de son financement**

Arrêté en recettes à la somme de 2 023,150 milliards de FCFA et en dépenses à celle de 2 410,400 milliards de FCFA, le projet de budget 2019 présente un déficit budgétaire global de 387,250 milliards de FCFA contre 373,153 milliards de FCFA dans le budget d'Etat 2018, soit une augmentation de 3,78%. Ce déficit sera financé par les ressources provenant des aides budgétaires extérieures et la mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts émis par le Trésor.

Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre budgétaire et financier sont indiquées dans le tableau 17.

**Tableau 17 : Financement du déficit**

(Montant en FCFA)

<b>Besoins de financement</b>	<b>736 047 947 798</b>
Amortissement de la dette à court, moyen et long termes	254 429 050 000
<i>dont principal dette intérieure</i>	<i>142 372 050 000</i>
<i>dont principal dette extérieure</i>	<i>112 057 000 000</i>
Déficit budgétaire à financer	387 249 738 000
Prêts et avances	0
Retraits sur les comptes des correspondants	94 369 159 798
<b>Ressources de financement</b>	<b>736 047 947 798</b>
Tirages sur des emprunts projets	183 267 000 000
Emission de dette à court, moyen et long termes	357 742 788 000
Tirages sur des emprunts programmes	26 642 000 000
Produits provenant de la cession des actifs	64 435 000 000
Remboursements de prêts et avances	9 592 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	94 369 159 798

**Source : DGB, sur la base des données fournies par la DNTCP, 2018.**

Bamako, le 21 septembre 2018  
Le Ministre,

**Dr Boubou CISSE**  
Officier de l'Ordre National